



Posted on: 17 July 2014

DB Reference N°: IDB1078-07/14

Country: Haiti

Institution: Inter-American Development Bank

Sector: Rural Development/Consulting Services

Deadline: 31 July 2014

Status: Published

Loan N°/Financing: 2720/GR-HA

Project: PROGRAMME DE SECURITE FONCIERE EN MILIEU RURAL

Title: Réalisation du Plan Foncier de Base (enquêtes foncières, délimitation et clarification des droits des parcelles ...) dans les communes pilotes des départements du Nord, Nord Est et Sud.

COMITÉ INTER MINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CIAT)
PROJET : PROGRAMME DE SECURITE FONCIERE EN MILIEU RURAL
DON 2720/GR-HA

Financement : Banque Interaméricaine de Développement (BID)

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

N0 : CIAT/PSFMR/2720/CF/SFQC-01/14

NATURE DE LA MISSION : Réalisation du Plan Foncier de Base (enquêtes foncières, délimitation et clarification des droits des parcelles ...) dans les communes pilotes des départements du Nord, Nord Est et Sud.

DELAI POUR LES SOUMISSIONS DES MANIFESTATIONS D'INTERET :

Jeu 31 juillet 2014 à 3 heures p.m (heure locale)

La République d'Haiti a reçu des fonds de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour couvrir les frais engagés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Sécurité Foncière en Milieu Rural (PSFMR), accord de Don 2720/GR-HA. Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) entend utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de marchés de services de firmes ayant une expérience démontrée dans l'exécution de projets fonciers.

Les prestations sollicitées consistent à appuyer le CIAT et ses partenaires dans la réalisation du Plan Foncier de Base qui consiste en la formalisation des titres, démarcation des parcelles dans les communes des départements du Nord, du Nord Est et du Sud.

Plus précisément, la firme aura à réaliser les activités suivantes :

1. Planification détaillée des travaux y compris la détermination et la définition des «zones de travail» au sein des communes et des sections communales.
2. Collecte, indexation et numérisation des registres fonciers des acteurs privés
3. Coordonner avec l'Office National d'Identification pour l'obtention des documents d'identification
4. Identification et affectation des Arpenteurs publics et ceux de la DGI dans chaque zone de travail (ou de la section communale)
5. Etablissement d'un contrôle des données liées au positionnement des satellites comme nécessaire pour faciliter la démarcation des parcelles et la cartographie
6. Fourniture d'une assistance technique à l'ONACA, la DGI et l'INARA dans l'élaboration de normes et de spécifications techniques pour l'arpentage, la cartographie et la réalisation d'enquêtes mais également le traitement des données et la mise à jour
7. Coordination opérationnelle et supervision technique de l'exécution de la délimitation des parcelles dans les zones pilotes.
8. Réalisation de l'enquête foncière de terrain auprès des différents ayants droits.
9. La conception et le développement d'une méthodologie et réalisation d'actions visant à résoudre les conflits au sein des communautés,
10. Clarification des droits, et préparation d'un acte notarié pour chaque parcelle (opinion réalisée par chaque notaire pour les terres privées et par la DGI pour les terres de l'Etat)
11. Constitution d'une base de données géo-référencée des parcelles des communes ciblées,
12. Réalisation de la cartographie
13. Identification des parcelles de l'Etat dans les communes ciblées

Le Secrétariat Technique du CIAT invite d'ores et déjà les firmes nationales et internationales admissibles à manifester leur intérêt dans la fourniture de ces services. Les firmes intéressées doivent soumettre toutes les informations nécessaires à démontrer qu'elles sont compétentes pour fournir lesdits services (brochures, description de services rendus dans le cadre de projets similaires, expérience dans des circonstances identiques, disponibilité du personnel compétent pour fournir les services, etc.). Les firmes peuvent s'associer pour joindre leurs compétences.

Une liste de firmes présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par le Secrétariat Technique du CIAT. Les firmes

présélectionnées seront ensuite invitées à présenter leurs propositions technique et financière et une firme sera sélectionnée selon la méthode : « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) », conformément aux dispositions prévues dans les Politiques pour la Sélection et le Recrutement de Services de Consultants, GN-2350-9, de la Banque Interaméricaine de Développement. Le processus de sélection est ouvert à tous les soumissionnaires éligibles selon les conditions décrites dans lesdites politiques.

Les expressions d'intérêt doivent être reçues à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le jeudi 31 juillet 2014 à 3 heures p.m (heure locale)

Adresse : 12, Rue Pacot
Port-au-Prince, Haïti

Secrétariat Technique
Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIAT

